



PRÉFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE



Direction Régionale et Interdépartementale de
l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France

Unité territoriale de Seine Saint Denis
Pôle environnement et installations classées

Affaire suivie par : *heddy.timsillne*

O: *Demande d'autorisation d'exploiter des ICPE du 29
Décembre 2011 complétée et reçue par l'inspection
le 14/08/2012*

Réf. S3IC : 65-14850

Bobigny, 3 octobre 2012

SOCIETE CONCERNEE

INTERXION 7
1-3 Rue Râteau
93 120 La Courneuve

AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Par transmission du 14 aout 2012, Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis a adressé à la DRIEE-IF, pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposé le 29/12/2011, version complétée datée de mai 2012, par la société INTERXION 7 pour son site du 1-3 rue Râteau à La Courneuve.

1 PRÉSENTATION DU DEMANDEUR, DE SON PROJET ET DU CONTEXTE DE LA DEMANDE

1.1 Présentation

La société INTERXION 7 a déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter des installations classées sur la commune de La Courneuve pour la création d'un Data Center destiné à l'hébergement de système d'information et de service Internet. L'effectif courant de l'établissement sera dans sa configuration finale de 80 personnes au maximum.

La société INTERXION 7, créée en 1998, regroupe à la fois du personnel technique et administratif.

Le Data Center, exploité sous le régime de Déclaration préfectorale pour les installations de combustion et de charges d'accumulateurs, souhaite augmenter ses capacités.



Certificat A1607
Champ de certification,
disponible sur demande

La société est propriétaire du site situé au 1-3 Rue Râteau à La Courneuve.

Le projet concerne l'augmentation de capacité d'un Data Center, ayant bénéficié d'une déclaration en 2011, composé de salles informatiques, de bureaux et de locaux techniques pour une SHON totale de 17 000 m². Il sera composé de 3 bâtiments :

- Un bâtiment administratif,
- Un bâtiment accueillant les serveurs, les groupes électrogènes et onduleurs, les bureaux de l'activité et la zone de stockage, le bâtiment 7.1
- Un bâtiment à construire qui accueillera les serveurs, les groupes électrogènes et onduleurs complémentaires, le bâtiment 7.2.

Les installations relevant des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sont destinées à assurer le secours de l'alimentation électrique du site. Elles seront composées de 2 locaux comprenant chacun 7 groupes électrogènes dont 1 de secours soit un total pour le site de 14 groupes électrogènes dont 2 de secours. Ils fonctionneront en rythme annuel au maximum 30 h par groupe hors incident. Ils seront alimentés en fioul par 8 cuves enterrées (6 de 80 m³ et 2 de 40 m³) et 4 cuves aériennes dites « nourrices » de 2 m³, chacune permettant d'assurer un fonctionnement pendant 108 heures en cas de défaillance du réseau électrique.

Par ailleurs, des groupes frigorifiques destinés au refroidissement de l'air des salles informatiques sont et seront installés en terrasse des bâtiments. Chaque groupe possède son propre circuit de fluide frigorigène et un réseau d'eau glycolée de 250 m³ par bâtiment qui prend le relais pour acheminer le froid dans les différents locaux. Des armoires de climatisation assurent la fourniture d'eau glacée au sein des salles informatiques.

La puissance thermique maximale installée est estimée au final à 89,13 MW environ.

1.2 Description de l'environnement du projet

Le site 1-3 Rue du Râteau appartient à INTERXION FRANCE depuis 2011. Il se situe en zone UEa du Plan Local d'Urbanisme de la ville de La Courneuve, destiné à recevoir des activités commerciales.

Au moment de l'achat, la partie Ouest du site était un site industriel à l'abandon et la partie Est du site étaient occupées par des sociétés non industrielles constituées notamment d'une activité de vente aux enchères et de stockage de véhicules.

Le projet est compatible avec les documents d'urbanisme et n'est concerné par aucune servitude d'utilité publique.

Il est bordé au Nord par la bretelle d'accès à l'A86 en limite de propriété et par la voie ferrée de la ligne RER B, au Sud par des habitations individuelles, des commerces situés sur la Rue Jean Jaurès et une ligne de Tramway longeant la N186 au niveau de la station Géo André, à l'Est par la Zone d'Activités UBAPARK 3 et un terrain enherbé, et à l'Ouest par l'A86 et la N186 et un terrain enherbé. Au sud-ouest du site se situe également le stade Géo André qui constitue un Établissement Recevant du Public (ERP).

Le site choisi est proche de Paris, accessible en transport en commun et proche de voies routières importantes. Il est situé dans un environnement urbain dense constitué de locaux d'activité, de commerces, d'équipements sportifs, d'habitations individuelles, ainsi que d'équipements scolaires à plus de 400mètres environ (école élémentaire, lycée, collège). Il est entouré sur un côté par une rue, par l'A86 de l'autre côté et bordé par des équipements sportifs de part et d'autre des deux côtés restants.

1.3 Implantation

La parcelle concernée par l'implantation du Data Center est située sur la commune de La Courneuve, au sein de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Commune, qui accueille déjà une grande partie des Data Center de l'Île-de-France. Le site est déjà occupé par 2 bâtiments appartenant à INTERXION et un troisième bâtiment y sera construit.

Il représente une surface de 16 600 m² cadastrée sous la référence R185. Il est bordé au nord par l'A86, au Sud par des zones commerciales et d'habitation individuelles, à l'est et à l'Ouest par des équipements sportifs.

L'accès au site s'effectue par le Sud-ouest le long de la N186. Une sente sera rétrocedée sur la partie Est du site sur laquelle la sortie Poids Lourds pourra s'opérer. L'acheminement des secours pourra s'opérer par la rue Râteau.

Le site est entièrement clôturé et surveillé 24h/24, 365 jours par an. Des protections existent sur le site avec notamment la présence de murs coupe-feu 2 heures au niveau des installations techniques et des locaux comportant les groupes électrogènes. Une ventilation forcée des locaux est opérée avec la présence d'obturateur. Les locaux de batteries seront disposées en rez-de-chaussée sur dalle de béton épaisse.

1.4 Nature et volume des activités

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation prévu à l'article L 512-1 du code de l'environnement au titre des rubriques listées dans le tableau ci-dessous .

Rubriques de la nomenclature	Libellé de la rubrique	Nature de l'installation
2910-A1	Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2271 lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique [...]supérieure ou égale à 20 MW	14 groupes électrogènes: dont 2 en secours. P=14 x 6,366 MW= 89,13 MWth Puissance thermique autorisée: 12*6,366 = 76,392MWth

Les installations relevant du seuil de la déclaration et présentées dans le dossier sont décrites dans le tableau ci-dessous

Rubrique	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'Installation
2925	Accumulateurs (ateliers de charge d') La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW	Atelier de charge de 8 onduleurs d'une puissance maximale de charge de (8x1458x0,1) kW soit 1160 kW effectif (10% de la puissance totale, car « floating »)
1432-2b	Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de).	Fioul domestiques : 8 cuves enterrées à double enveloppe avec détection de fuite (6 cuves de 80m ³ et 2 cuves de 40m ³) + 4 nourrices de 2 m ³ unitaire sur rétention de 2,2m ³ soit 23,2 m ³ de capacité équivalente

2 ÉTUDE D'IMPACT

2.1 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

L'étude d'impact a été réalisée par la SAS Apave Parisienne.

La parcelle dans sa configuration actuelle est implantée en zone urbaine mixte, industriel et habitations, à proximité immédiate de grands axes routiers (A86 et N186). Le site n'est pas concerné par un éventuel Arrêté Préfectoral de Biotopie et il n'existe aucun intérêt remarquable au niveau de la faune et

de la flore. Une Zone de Protection Spéciale (ZPS) Natura 2000 se situe à 1,2km au Nord du site et une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1 caractérisée par le Parc Départemental de La Courneuve se situe à 1,6km au Nord du site.

Il n'existe aucun site classé au titre de monuments historiques.

Le site présente un lourd passé industriel concernant le sol. En 2004, un diagnostic de pollution des sols a révélé la présence d'Hydrocarbures, HAP et métaux pouvant atteindre 6 mètres de profondeur par endroit. Durant l'été 2011, Brezillon Environnement a mené des travaux de dépollution sur le site d'INTERXION FRANCE.

Une étude acoustique a été réalisée par Apave permettant d'évaluer la situation acoustique ambiante du site hors fonctionnement de l'établissement. Les niveaux résiduels ont été mesurés en 8 points (2 côté Est, 2 côté Sud-est, 1 côté Ouest et un autre côté Nord-ouest) faisant état de niveaux sonores ambiants variant de l'ordre de 50 à 64 dB et essentiellement liés à la proximité de l'A86 en limite de propriété.

INTERXION réalisera une nouvelle étude acoustique aussitôt que le Data Center sera mis en fonctionnement complet.

Avis sur l'état initial :

La description de l'état initial du site est complète et les informations appropriées. On y trouve toutes les rubriques nécessaires à une bonne présentation de l'environnement géographique, naturel et anthropique, ce qui permet de situer le projet dans son contexte.

2.2 Évaluation des impacts

Eau

Le site n'utilise pas d'eau industrielle. L'eau consommée est issue du réseau d'eau potable et elle est utilisée pour les usages sanitaires du personnel, la régulation de l'hygrométrie des salles et le réseau d'eau de l'infrastructure de la climatisation. L'exploitant indique dans son dossier que le réseau de collecte des eaux est du type séparatif et que les volumes des rejets d'eaux exclusivement de type pluvial sont minimes. D'autre part, le système de réfrigération du site n'est et ne sera pas à l'origine d'eaux de purge, l'ensemble des équipements sont en boucles fermées glycolées.

L'autorisation de déversement des rejets d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public, accordée par la collectivité à laquelle appartient l'ouvrage conformément à l'article L. 1331-10 du code de la santé publique, est en cours d'obtention.

Sols et eau souterraine

Les cuves de stockage d'hydrocarbures seront enterrées et équipées de doubles enveloppes avec détection de fuite. Les livraisons de fioul seront réalisées sur une zone de dépôtage et le site est équipé d'un séparateur d'hydrocarbures. Les installations qui utiliseront du fioul seront situées à l'intérieur des locaux sur des dalles de béton. L'étude considère le risque de contamination des sols comme faible et au final, avec les travaux de dépollution l'impact sera positif.

Air, climat et odeurs

Les groupes électrogènes seront utilisés uniquement en secours de l'installation. De ce fait, les rejets atmosphériques restent très limités. INTERXION prévoit au démarrage des groupes électrogènes de réaliser des investissements liées à la mesure des rejets atmosphériques de ces groupes électrogènes et s'engage à maîtriser ces rejets tout en respectant la réglementation en vigueur.

Faune Flore

L'impact attendu par l'activité du Data Center n'est pas de nature à porter atteintes aux zones protégées avoisinantes (Natura 2000 à 1200m du site, ZNIEFF à 1600m).

Bruit et vibration

Les impacts sonores possibles sont liés au fonctionnement des groupes électrogènes qui seront en sous-sol et des groupes frigorifiques installés en terrasse des bâtiments. Les installations de groupes électrogènes seront implantés dans des locaux entièrement clos et insonorisés constitués de baffles et

de pièges à son afin de limiter les nuisances sonores. Les installations de réfrigération resteront à l'air libre et seront susceptibles d'avoir un impact sur les riverains. À cet effet, un écran pare vue sera mis en place sur l'ensemble de la terrasse afin d'assurer une protection acoustique et de limiter les impacts sur les riverains. D'autre part, une nouvelle campagne de mesure acoustique sera menée lors de la mise en exploitation du Data Center.

Déchets

Les installations produiront peu de déchets (54 tonnes annuels par bâtiment, soit 108 tonnes à terme en fonctionnement). L'essentiel des déchets est traité ou valorisé.

Les Déchets Industriels sont stockés dans des bennes situées à l'extérieur des locaux et l'ensemble de ces déchets est enlevé et traité par des prestataires agréés susceptibles de fournir le cas échéant des bordereaux de suivi de Déchets Industriels.

Transports

L'étude estime que l'impact lié au trafic sera limitée mais capable d'engendrer quelques vibrations vers les habitations ou constructions avoisinantes. Le trafic se limitera à quelques Poids Lourds par jour et sera plus important lors de la phase de travaux. Le personnel fixe, sur site, est estimé à environ 80 personnes au maximum.

Énergie

Un indicateur du suivi de l'efficacité énergétique, déjà présent sur l'ensemble des sites INTERXION, sera mis en place sur le site INTERXION 7. Il permet de connaître les performances énergétiques par comparaison entre l'énergie totale et celle utilisée par les serveurs informatiques.

Des mesures afin d'assurer une gestion rationnelle de l'énergie sont mis en place par le suivi périodique des consommations d'énergie, un système d'arrêt et de mise en veille de l'éclairage et des ordinateurs, la mise en fonctionnement des aérocondenseurs et des groupes frigorifiques à la demande, et un fonctionnement restreint des groupes électrogènes lors de maintenance, d'essais mensuels et de coupure d'alimentation EDF.

Afin de restreindre davantage les pertes énergétiques, le Data Center prévoit la mise en place de compteurs électriques divisionnaires, un renforcement de l'utilisation thermique du bâtiment, de lampes économes en énergie et une sensibilisation du personnel à l'économie d'énergie.

Santé

L'étude envisage les nuisances sonores et les rejets de gaz de combustion comme pouvant avoir un impact sur la santé. Les émissions atmosphériques sont qualifiées de faibles à inexistantes dans l'étude étant donné le temps court de fonctionnement des groupes électrogènes (30h/groupe/an en situation normale) et le niveau sonore de l'établissement sera conforme à la réglementation. L'implantation du site en milieu urbain dense présente, de ce fait, une sensibilité jugée moyenne sur les milieux et les nuisances issues d'activités humaines. Les impacts sanitaires sont correctement gérés et limités sur l'environnement local. L'étude ne laisse pas entrevoir des risques sanitaires nécessitant la réalisation d'une étude quantitative.

Avis sur l'évaluation des impacts du projet :

Le dossier présente une analyse satisfaisante de l'impact des activités de l'établissement sur l'environnement.

Au titre des risques chroniques, l'impact sonore, les milieux air, eaux, sol et production des déchets sont correctement abordés.

Concernant la faune et la flore, le site n'est pas localisé sur une Zone d'Intérêt Écologique floristique ou faunistique et n'impacte pas de site Natura 2000.

2.3 Mesures d'évitement prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site

L'exploitant a prévu diverses mesures pour limiter l'impact de son établissement:

- Le site n'utilise pas d'eau d'origine industrielle. Ainsi, l'eau consommée est issue du réseau d'eau potable et est utilisée pour les usages sanitaires du personnel, la régulation de l'hygrométrie des salles et le réseau d'eau de l'infrastructure de la climatisation.

- Les livraisons de fioul seront réalisées sur une zone de dépotage et le site est équipé d'un séparateur d'hydrocarbures.
- Les cuves enterrées de stockage d'hydrocarbures seront à double enveloppe avec détection de fuite.
- le réseau de collecte des eaux est du type séparatif et le volume des rejets d'eaux exclusivement de type pluvial reste minime.
- Les groupes électrogènes seront implantés dans des locaux entièrement clos et insonorisés à l'aide de baffles et de pièges à son
- De la même façon les groupes frigorifiques situés en terrasse seront aussi équipés d'écrans pare vue
- Les groupes électrogènes seront équipés de moteurs de dernière génération avec un double circuit de refroidissement (haute et basse température) réduisant les émissions dans l'air.
- L'essentiel des déchets est traité ou valorisé.
- Un indicateur du suivi de l'efficacité énergétique sera mis en place sur le site INTERXION 7 afin de connaître les performances énergétiques réalisées
- Des mesures afin d'assurer une gestion rationnelle de l'énergie sont mis en place

Avis sur les mesures d'évitement, de suppression, de réduction, de compensation :
Les mesures de maîtrise des impacts sont adaptées aux enjeux et à la configuration du site.

3 ÉTUDE DE DANGERS

3.1 Identification et caractérisation des potentiels de dangers et de leurs conséquences

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 du Code de l'Environnement.

Le principal risque associé aux activités exercées est l'incendie. 2 scénarios d'incendie ont été modélisés dans l'étude de dangers : l'un concerne un local groupe électrogène scénario 4.a, l'autre la zone de dépotage du fioul scénario 2.a.

Les modélisations montrent que les zones d'effets thermiques restent confinées à l'intérieur des limites de propriété pour l'incendie du local groupe électrogène scénario 4.a. En revanche, le scénario d'incendie de la zone de dépotage présente des risques en dehors des limites de propriété du Data Center. L'étude de ce dernier scénario permet de classer ce scénario d'accident comme « sérieux » couplée à une gravité de probabilité « improbable » rendant ainsi la criticité du scénario acceptable.

3.2 Réduction du risque

Le Data Center dispose d'un local Groupes électrogènes de 490 m² répartis en 3 cellules (2 cellules de 2 groupes électrogènes et 1 cellule de 3 groupes électrogènes) pour le bâtiment 7.1. Le bâtiment 7.2 disposera de caractéristiques similaires.

Interxion 7 a prévu un certain nombre de mesures à prendre afin de pallier au mieux le risque incendie.

En zone de stockage un système de détection incendie et des extincteurs sont mis à disposition. La quantité de fioul stockée est le minimum nécessaire pour permettre une autonomie de 108 heures.

- Dans les salles Serveurs, un système de détection Incendie associé à un système d'extinction automatique sera mis en place en plus de l'entretien des matériels.

- Les groupes électrogènes disposeront de murs coupe-feu 2h autour des installations, d'une ventilation forcée des locaux réalisée à l'aide d'un obturateur, d'une maintenance préventive, de moyens d'extinction appropriés et d'un caniveau à fioul.

- Dans les locaux destinés à contenir les batteries, il n'est pas prévu de zone à atmosphères explosives ATEX, la ventilation sera renforcée, il y aura de très faibles émissions d'hydrogène du fait de l'étanchéité des batteries utilisées au Plomb.

- Les compresseurs d'air seront des installations de dernière génération. Ils seront munis de dispositifs de sécurité et installés en terrasse prohibant la création de surpression. Les réservoirs seront contrôlés de façon périodique.

- Les déchets seront isolés des bâtiments d'exploitation dans des bennes en nombre et volume restreints situées dans une zone dédiée. L'évacuation des déchets est prévue de façon périodique de manière à limiter les quantités présentes sur le site.

L'aire de livraison des hydrocarbures sera éloignée des installations des groupes électrogènes. Le poste de dépotage sera muni d'une prise de terre pour les camions et les masses métalliques seront mises à la terre. Il sera interdit de fumer en dehors de la zone spécifique, un Kit égoutture d'huile et un bac de sable seront mis à disposition. Le site disposera d'un séparateur d'hydrocarbures. Les opérations de dépotage seront réalisées par un opérateur INTERXION formé à cet effet. Les heures de livraison seront respectées avec des consignes de dépotages claires et une signalisation concernant la zone de chargement et de déchargement.

Avis sur la réduction des potentiels de dangers :

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 du Code de l'Environnement. Les différents potentiels de danger ont été examinés par l'étude et les mesures proposées pour les scénarios retenus présentent un risque acceptable.

4 RÉSUMÉ NON-TECHNIQUE

Les éléments principaux des études d'impact et de dangers sont repris dans les résumés non techniques de façon claire et synthétique.

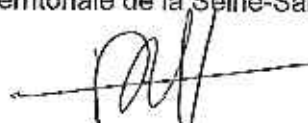
5 CONCLUSION

Au vu de l'analyse menée par le pétitionnaire dans son dossier de demande d'autorisation d'exploiter (étude d'impact et étude de dangers), l'autorité environnementale considère que :

- l'examen des effets du projet sur l'environnement (étude d'impact et étude de dangers),
- la justification du projet quant à la prise en compte des objectifs de protection de l'environnement,
- la définition des mesures de suppression et de réduction des incidences du projet sur l'environnement,

sont représentatifs du projet et en relation avec l'importance des risques engendrés par le projet.

Pour le Préfet de la région d'Île-de-France et par délégation,
pour le directeur régional et interdépartemental
de l'environnement et de l'énergie empêché,
Le chef de l'unité territoriale de la Seine-Saint-Denis



Pascal HERITIER

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21